

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 022-252203195-20231206-DB\_2023\_054-DE

SYNDICAT MIXTE  
DES PAYS DE RANCE  
ET DE LA BAIE



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

# INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier.

## **Un contexte marqué par une inflation importante en 2023**

Selon les projections macro-économiques de la Banque de France datées de septembre 2023, l'économie française pourrait connaître une croissance du PIB de +0,9 % en 2023 contre +2.5% en 2022. Elle serait de nouveau estimée à 0.9% en 2024 avant d'augmenter en 2025 pour atteindre 1,3 %, portée par les moteurs intérieurs de l'activité (consommation des ménages et investissement des entreprises).

En moyenne annuelle, l'inflation totale atteindrait 5,8 % en 2023, et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,2 %. Les hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 ont été sans commune mesure avec celles observées en 2022 lorsque les conséquences de l'invasion russe en Ukraine se sont manifestées. La tendance pour 2024 serait à la baisse, avec une inflation à 2.6% et un retour progressif vers 2 % d'ici 2025.

## **Des projets d'investissement ambitieux**

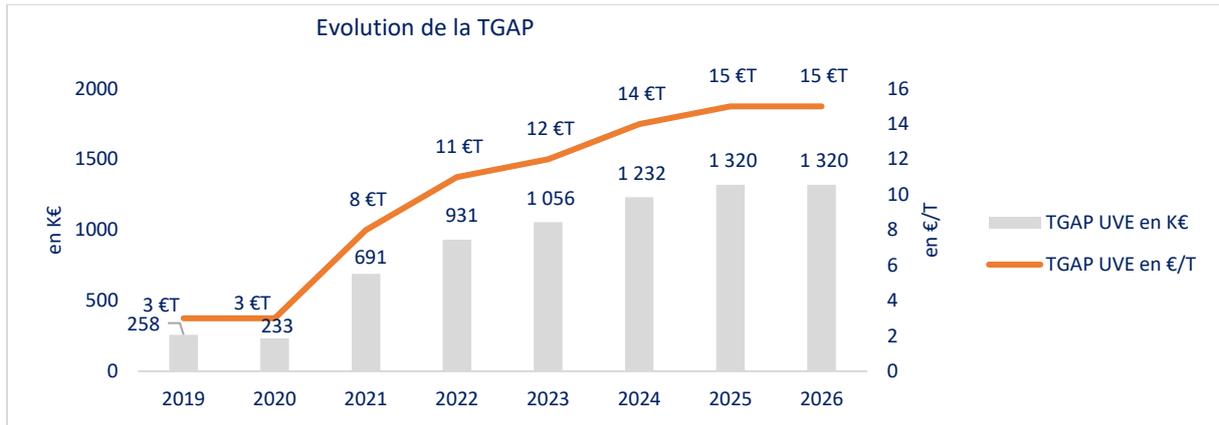
Les principaux investissements du SMPRB sur la période 2024-2027 correspondent aux travaux prévus sur l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Taden pour un montant de 125M€ dont les éléments sont détaillés ci-après. En investissement, le SMPRB poursuit l'élaboration de son PPI en prévoyant des dépenses 2.6 M€ au titre des centres de transfert de la collecte sélective.

## **Des contraintes importantes impactant les dépenses de fonctionnement**

Une forte inflation est constatée en 2023 sur l'ensemble des dépenses : elle se répercute sur les marchés d'exploitation et les dépenses courantes (révisions des prix de marchés estimées à hauteur d'environ 7%) et indirectement sur la masse salariale (prise en compte en année pleine de la révision du point d'indice de la fonction publique) et la hausse des frais financiers.

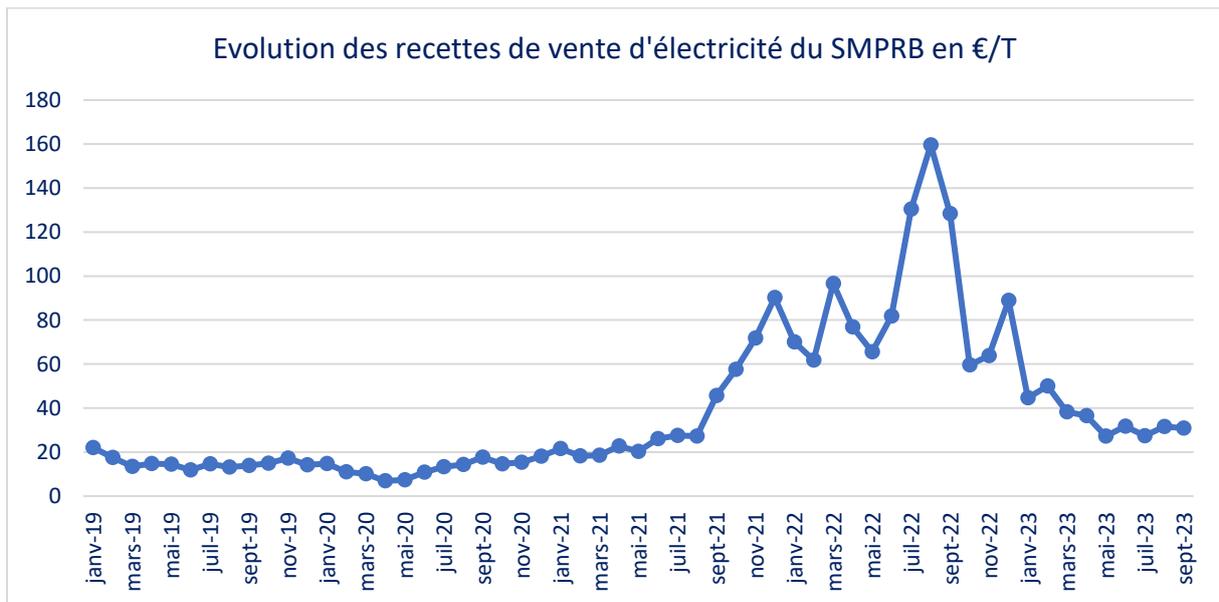
Pour 2024, au regard des prévisions de la banque de France exposées ci-dessus, nous estimons une révision des prix des marchés à hauteur de +4% sur l'ensemble des dépenses. Concernant la masse salariale, nous tenons compte de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique et attribution de points d'indice supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La TGAP poursuit son évolution avec une hausse de +1€/T en 2023 et +2€/T en 2024 :



### Des recettes avec de nombreuses incertitudes

Les recettes du SMPRB liées à la vente d'électricité se sont stabilisées à un niveau de 30€/T à compter du mois de mai 2023 après avoir connu un niveau inédit entre fin 2021 et fin 2022. Sur la période 2024-2026, le SMPRB ne sera plus lié à la fluctuation de ces recettes dans la mesure où le nouveau concessionnaire sera rémunéré sur la base d'un coût net d'exploitation, recettes déduites.



Les recettes issues de la valorisation matière sont particulièrement volatiles. Elles restent difficiles à estimer car adossées à des cours de matières premières et connaissent un repli important en 2023 après une année 2022 à des niveaux historiquement élevés. Pour 2024, nous retenons les prix de reprise constatés en 2023.

En €/T	Prix de reprise moyen 2022	Prix de reprise moyen 2023
Cartons déchèteries	110 €/T	56 €/T
Ferraille	115 €/T	91 €/T

En €/T	Prix de reprise moyen 2022	Prix de reprise moyen 2023
Acier	153 €/T	63 €/T
Carton (PCNC-5.02)	82 €/T	52 €/T
Plastiques	441 €/T	215 €/T
Journaux Revues Magazines (1.11)	131 €/T	76 €/T
Papiers bureautiques (2.05)	168 €/T	118 €/T

Les participations des adhérents constituent la variable d'ajustement pour équilibrer le budget de façon pérenne. Pour l'année 2024, l'équilibre du budget sera assuré avec une hausse des différents tarifs afin de tenir compte de l'inflation, de la hausse de la TGAP et du financement des travaux de l'UVE.

### Un objectif de simplification tarifaire pour les adhérents

Le SMPRB souhaite simplifier et rendre plus lisible progressivement la structure tarifaire du Syndicat. En effet, les tarifs actuels résultent de l'histoire du syndicat et des transferts des marchés des adhérents.

Pour plus de lisibilité, la tarification pour un flux comprendra l'ensemble des charges de ce flux. Par exemple, l'année 2024 verra l'intégration dans le tarif de la Collecte Sélective (CS) le coût de transfert de la collecte sélective, historiquement porté par les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Au cours de l'année 2025, tous les adhérents seront aux tarifs communs pour tous les flux avec la fin des marchés transférés. Il pourra être opéré une affectation par flux des charges de structure.

A horizon 2026, la structuration tarifaire serait la suivante :

	2023	2024		2025		2026
		Janv-Avril	Mai-Déc	Janv-Mai	Juin-Déc	
<b>OMR-TVI-Refus TM</b>	<b>OMR – UVE (y compris Centres de transfert CS)</b>	<b>OMR – UVE</b> : en €/tonne				
	<b>OMR - TMB</b> : en €/tonne	<b>OMR - TMB</b> : en €/tonne				
	<b>TVI (traitement)</b> : en €/tonne	<b>TVI (traitement)</b> : en €/tonne				
	<b>Refus TMB</b> : en €/tonne	<b>Refus TMB</b> : en €/tonne				

<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	CCCE et DA : Tarifs marchés transférés jusqu'au mois de juin 2025				
	TARIFS COMMUNS : Tri : en €/T Transport : en €/rotation Refus de tri : en €/T	TARIFS COMMUNS : Tri : en €/T Transport : en €/rotation Refus de tri : en €/T Centres de transfert : en €/T			COLLECTE SELECTIVE : en €/tonne

<b>DECHETERIES</b>	CCCE : Tarifs marchés transférés jusqu'au mois d'avril 2024 pour CCCE				
	DA : Tarifs marchés transférés jusqu'au mois de mai 2025				
	TARIFS COMMUNS par flux de déchets : Location de caissons : en €/mois Traitement : en €/T Transport : en €/rotation				DECHETERIES par flux : en €/tonne Déclassements > seuil à définir : en €/T

<b>NOUVELLES CHARGES DE STRUCTURE</b>	Mont forfaitaire ventilé au prorata des tonnages CS, Déchèteries, verre	Réintégrées dans les tarifs CS, déchèteries
---------------------------------------	---	---

## I. Les orientations budgétaires 2024

### 1) Une croissance démographique dynamique

La population DGF 2022 a augmenté de +0.9% par rapport à 2021 pour atteindre 355 254 habitants.

### 2) Une légère évolution à la hausse des tonnages globaux

SYNTHESE	2022	Estimation 2023	Estimation 2024
OMR	73 964	71 125	71 125
<i>Evolution année n/n-1</i>		-4%	0%
Déchèteries	124 474	126 491	129 021
<i>Evolution année n/n-1</i>		2%	2%
Collecte sélective	11 775	17 005	17 345
Collecte sélective hors SMA	11 775	11 719	11 953
<i>Evolution année n/n-1</i>		0%	2%
Verre	17 990	18 883	18 883
<i>Evolution année n/n-1</i>		5%	0%
<b>Total</b>	<b>228 202</b>	<b>233 504</b>	<b>236 374</b>
<i>Evolution année n/n-1</i>		2%	1%
<i>Evolution année n/n-1 hors CS SMA</i>		0%	1%

#### a) Ordures ménagères résiduelles

À fin 2023, le SMPRB estime la production d'OMR à 71 125 tonnes, soit une baisse de -4% par rapport à 2022.

OMR	2020	2021	2022	2023 (estimé)	2024 (estimé)
CCCE	11 300	11 621	11 142	9 708	9 708
<i>Evolution année n/n-1</i>		3%	-4%	-13%	0%
CCDOL	5 453	5 620	5 457	5 169	5 169
<i>Evolution année n/n-1</i>		3%	-3%	-5%	0%
DA	18 682	19 168	18 665	19 378	19 378
<i>Evolution année n/n-1</i>		3%	-3%	4%	0%
SMA	24 905	25 927	25 873	24 069	24 069
<i>Evolution année n/n-1</i>		4%	0%	-7%	0%
VALCO	13 852	13 520	12 827	12 801	12 801
<i>Evolution année n/n-1</i>		-2%	-5%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>74 192</b>	<b>75 856</b>	<b>73 964</b>	<b>71 125</b>	<b>71 125</b>
<i>Evolution année n/n-1</i>		2%	-2%	-4%	0%

Cette diminution s'explique notamment par :

- L'effort de tri des usagers ;
- La mise en place de l'extension des consignes de tri sur SMA ;
- L'arrêt de la prise en charge des refus du centre de tri de SMA (environ 900 T), lesquels étaient comptabilisés dans les OMR.

Par ailleurs, le changement de périmètre de CCCE et de DA (retrait-adhésion de Beaussais-sur-Mer) explique un transfert de tonnages entre ces deux EPCI d'environ 500 tonnes.

Pour 2024, une stabilisation des tonnes est prévue considérant que certaines actions comme le tri à la source des biodéchets seraient compensées par l'évolution de la population.

b) Collecte sélective (CS)

Collecte sélective hors verre	2022	2023 (estimation)	2024 (estimation)
CCCE	1 785	1 711	1 745
<i>Evolution année n/n-1</i>	0%	-4%	2%
CCDOL	1 389	1 462	1 491
<i>Evolution année n/n-1</i>	0%	5%	2%
DA	3 529	3 707	3 781
<i>Evolution année n/n-1</i>	0%	5%	2%
SMA	0	5 286	5 392
<i>Evolution année n/n-1</i>			2%
VALCO	5 072	4 839	4 936
<i>Evolution année n/n-1</i>	0%	-5%	2%
<b>Total</b>	<b>11 775</b>	<b>17 005</b>	<b>17 345</b>
<i>Evolution année n/n-1</i>		44%	2%
<i>Evolution année n/n-1- hors SMA</i>		0%	2%

c) Déchets des déchèteries

Les tonnages des déchèteries augmentent de +2% (+ 2 018 tonnes) à l'échelle du SMPRB. Nous observons notamment une hausse de +6% des déchets verts (+ 2 897 tonnes) qui s'explique par des conditions climatiques favorables en 2023.

A l'inverse, nous observons une baisse de -10% des quantités de bois qui peut s'expliquer par :

- Des conditions d'accueil des professionnels plus restrictives ;
- Une amélioration du tri en faveur des bennes éco-organismes (transfert partiel vers la benne ameublement).

Déchets des déchèteries	2022	2023 (estimation)	2024 (estimation)
CCCE	12 570	13 389	13 657
<i>Evolution année n/n-1</i>		7%	2%
CCDOL	11 062	11 093	11 315
<i>Evolution année n/n-1</i>		0%	2%
DA	39 166	39 203	39 987
<i>Evolution année n/n-1</i>		0%	2%
SMA	33 109	32 134	32 776
<i>Evolution année n/n-1</i>		-3%	2%
VALCO	28 567	30 673	31 286
<i>Evolution année n/n-1</i>		7%	2%
<b>Total</b>	<b>124 474</b>	<b>126 491</b>	<b>129 021</b>
<i>Evolution année n/n-1</i>		2%	2%

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Taux d'évolution 2022-2023
Déchets verts	48 533	51 431	6%
Gravats	27 428	27 941	2%
Incinérables	12 285	12 123	-1%
Non incinérables	11 093	10 630	-4%
Bois	7 451	6 691	-10%
Cartons	3 205	3 180	-1%
Ameublement	8 450	8 911	5%
Déchets dangereux	414	720	74%
DEEE	3 372	2 837	-16%
Autres	2 242	2 027	-10%
<b>Total</b>	<b>124 474</b>	<b>126 491</b>	<b>2%</b>

### Les détournements TVI

À fin 2023, le SMPRB estime la production de tout-venants incinérables à 12 327 T soit une stabilisation par rapport à 2022. En 2024, les tonnages de TVI sont estimés à 12 500 Tonnes.

Le SMPRB va maintenir les TVI à hauteur de 9 750 tonnes sur le site de l'UVE de Taden. Afin de maîtriser la capacité de l'autorisation préfectorale (10 000 tonnes), 2 750 tonnes seraient ainsi détournées en 2024.

TVI y compris détournement	2021	2022	2023 (estimation)	2024 (estimation)
CCCE	1 771	1 192	920	933
<i>Evolution année n/n-1</i>		-33%	-23%	1%
CCDOL	876	843	925	938
<i>Evolution année n/n-1</i>		-4%	10%	1%
DA	5 780	5 187	5 318	5 393
<i>Evolution année n/n-1</i>		-10%	3%	1%
SMA	2 192	2 262	2 337	2 370
<i>Evolution année n/n-1</i>		3%	3%	1%
VALCO	3 113	2 775	2 761	2 800
<i>Evolution année n/n-1</i>		-11%	-1%	1%
SMPRB + Ville de Dinan	63	64	66	66
<i>Evolution année n/n-1</i>		0%	4%	0%
<b>Total TVI y compris détournement</b>	<b>13 795</b>	<b>12 323</b>	<b>12 327</b>	<b>12 500</b>
<i>Evolution année n/n-1</i>		-11%	0%	1%
<b>Total TVI détournés</b>	<b>3 931</b>	<b>2 549</b>	<b>2 110</b>	<b>2 750</b>

### Focus : Les REP sur les Produits de Matériaux de Construction et du Bâtiment (REP PMCB)

En 2024, les tonnages des déchets des déchèteries pourraient être impactés par :

- La mise en œuvre progressive de la REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment) ;
- Le renforcement des contrôles d'accès des professionnels.

Les objectifs de ces REP sont de permettre à tout détenteur de déchets inertes, des particuliers et des professionnels, de se défaire gratuitement de ses déchets triés issus de travaux de construction, rénovation ou démolition. Ces déchets représentent environ 40% des tonnages collectés dans les déchèteries publiques, déclinés en 7 flux.

Des soutiens financiers et/ou opérationnels pourront être accordés.

Les collectivités n'ont aucune obligation d'accueillir les professionnels sur leurs déchèteries. Si elles décident de le faire, des règles strictes sont à respecter.

Pour permettre le déploiement de ces REP et optimiser les coûts de prise en charge de ces déchets, les collectivités devront choisir le nombre de flux concerné, l'accueil ou non des professionnels... en fonction de chacune de leur déchèterie.

Les tonnages pourraient évoluer en fonction des décisions des adhérents des modalités de ces REP PMCB déployées.

Le SMPRB étudiera au cas par cas avec chaque adhérent.

#### Focus : Outil SYMETRI

Les adhérents et le SMPRB ont identifié des besoins communs pour faciliter la gestion des déchèteries (demandes d'enlèvements, traçabilité des enlèvements...), se confirmer aux obligations réglementaires de suivi de déchets, simplifier le traitement des données et des factures et fluidifier les données prestataires-SMPRB-adhérents.

Une étude est en cours pour le déploiement de l'outil SYMETRI sur le territoire du SMPRB. Cet outil, qui répond aux besoins exprimés, est déjà en place à Dinan Agglomération et donne entière satisfaction.

#### d) Les biodéchets

La réglementation oblige au tri à la source des biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Si l'option compostage sous toutes ses formes est privilégiée par les adhérents, il n'en demeure pas moins qu'une collecte soit nécessaire sur certains secteurs géographiques. En lien avec les adhérents et au regard de ses compétences, le SMPRB s'efforcera de trouver des modalités de traitement pour les adhérents qui en auront la nécessité.

Pour rappel, le SMPRB a signé une convention de prestation de services avec le GAEC du Champ Fleury (Liffré) pour :

- Le déconditionnement et l'hygiénisation des biodéchets collectés par Valcobreizh ;
- La valorisation énergétique de ces biodéchets par production de méthane via une unité de méthanisation.

### **3) Informations relatives au personnel du SMPRB**

#### a) La structure des effectifs

Pour 2024, il est prévu que l'effectif du SMPRB se stabilise en cohérence avec son activité et ses projets. Au total, l'effectif devrait atteindre 16 agents sur poste permanent en 2024. A la date du rapport du DOB, les postes comprennent 73,3 % d'agents titulaires et 26,7% d'agents contractuels.

#### b) La durée effective du travail

Par délibération n°2020-045 du Comité syndical du 18 décembre 2020, le SMPRB a mis en place les 1607 heures, réalisables selon plusieurs modalités (cycles hebdomadaires de 35h ou 39h, avec un nombre de 23 jours de RTT pour les agents à 39h).

La journée de solidarité est comptabilisée dans les 1607 heures par prise en compte de 7 heures de travail.

L'ensemble des règles relatives à la durée effective du travail sont rappelées dans le règlement intérieur du SMPRB.

#### c) Les dépenses de personnel

Les éléments de rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, heures d'intervention de SMA pour le TMB, ...) représentent une dépense estimée à 1,04 M€ en 2024. Cela représente une évolution de + 5 % en comparaison du BP2023 (soit près de 50K€). En effet, sont anticipés :

- La prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de juillet 2023 (+ 1,5 %) à laquelle s'ajoute l'hypothèse l'attribution de 5 points d'indice majoré en 2024
- La passation à 8€ au lieu de 7€ du montant facial du chèque déjeuner, avec une prise en charge à hauteur de 4.50€ par le SMPRB (au lieu de 3.80€) et une participation à hauteur de 3.50€ (au lieu de 3.20€) par les agents.

### **4) Informations relatives aux équipements du SMPRB**

#### a) L'UVE

##### Renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVE de Taden

En vue de permettre l'exploitation de l'UVE, le SMPRB a conclu, le 24 mai 2011, une convention de délégation de service public, laquelle arrive à échéance au 31 décembre 2023. Le concessionnaire est Idex qui assure l'exploitation de l'UVE jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la préparation du renouvellement de ce contrat d'exploitation et par délibération du 8 juillet 2022, le Syndicat a décidé de recourir à une concession de service sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'UVE ainsi que pour la conception et la réalisation de travaux nécessaires à l'optimisation du service sur cette installation.

Après 3,5 ans d'études et de procédure, le contrat de concession de service public a été notifié à la société Suez RV Energies le 25 octobre 2023 pour une mise en œuvre opérationnelle le 28 décembre 2023.

Le futur équipement constituera l'équipement industriel structurant majeur du nord-est de la Bretagne pour la valorisation énergétique des ordures ménagères. Il répondra aux besoins du SMPRB, aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (Zéro enfouissement en 2040,

coopération et complémentarité entre les syndicats...) et améliorera les performances environnementales et énergétiques de l'usine.

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, SUEZ RV Energies a créé une société dédiée, DEWEN (DEchets Watt Energies). DEWEN se substitue de plein droit à SUEZ RV Energie et est considérée comme le concessionnaire.

Les travaux sont prévus démarrer mi-2025 et se terminer fin 2027 dans leur totalité. La mise en service de la nouvelle ligne est attendue pour le 1<sup>er</sup> juin 2027.

### Le programme de travaux

SUEZ RV Energie a intégré dans son projet l'engagement des élus dans un programme patrimonial ambitieux avec le renouvellement à neuf d'une partie importante de l'infrastructure.

À l'issue des travaux, la capacité de traitement de l'usine sera de 150 000 tonnes de déchets par an.

Les principaux travaux sont les suivants :

- La construction d'une nouvelle ligne d'une capacité de 14 tonnes par heure en substitution d'une des deux lignes actuelles (de 7 tonnes par heure) ;
- L'adaptation de la capacité de réception pour accueillir les tonnages supplémentaires de territoires voisins dans le cadre d'accords de coopération et du principe de solidarité territoriale (agrandissement de la fosse et changement des ponts roulants) ;
- La modernisation de la ligne conservée afin de la renforcer et de l'adapter aux caractéristiques du futur gisement ;
- L'amélioration de l'impact environnemental de l'usine par un passage au traitement sec des fumées des deux lignes, permettant de réduire fortement la consommation d'eau de forage dans le process et d'améliorer la qualité des rejets du site avec 0 rejet d'eau issu du process ;
- La facilitation du traitement des mâchefers par la construction d'une unité fixe sur site ;
- L'adaptation des outils de production des énergies afin de :
  - Maximiser la production d'électricité à 99 Gigawattheure (GWh) au lieu de 41 GWh ; soit l'équivalent des besoins de 21 150 foyers ;
  - Permettre à terme une valorisation énergétique par la fourniture.

La ligne « non modernisée » sera démantelée.

Dans le contrat, est prévue en option la fourniture de chaleur au réseau de chaleur urbain (RCU) de Dinan Agglomération dont le projet est en cours. Pour être réalisée, cette option devra être levée au plus tard fin 2025.

### Les conditions financières

Le coût global net du contrat de concession est de 136,08 M€ sur 20 ans intégrant :

- Le coût lié au traitement des tonnages du Syndicat et aux investissements réalisés,
- Le reversement au Syndicat des recettes garanties et redevances :
  - Recettes énergétiques réalisées par l'UVE, électriques et thermiques dans le cas où l'option est levée ;
  - Recettes issues de la valorisation des matières sur le site de l'UVE ;
  - Recettes sur le traitement de tonnages tiers via le droit d'usage ;

- Redevance pour frais de contrôle et de gestion.

Le montant total d'investissement prévu est de 125,15 M€ (126,30 M€ en incluant l'option). Les travaux débuteront au mois de décembre 2024.

Le financement des investissements sera effectué par cession de créances Dailly. L'objectif principal de cette cession est de permettre au SMPRB d'obtenir un coût de financement attractif auprès des établissements bancaires. Les conditions d'un financement long terme sont optimisées pour la personne publique lorsque les redevances financières couvrant tout ou partie de l'investissement et de son financement font l'objet d'une cession de créances.

D'autre part, le SMPRB versera une subvention de 18M€ au concessionnaire pour le financement des travaux, dont 9M€ dès 2024.

Le coût net refacturé par le concessionnaire au SMPRB s'élève à 34€/T jusqu'à la fin des travaux.

Subvention versée par le SMPRB	
2024	9 000 k€
2025	5 000 k€
2026	3 000 k€
2027	1 000 k€
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 k€</b>

#### b) Le Tri Mécano Biologique de Saint-Malo (TMB)

La réglementation n'est pas favorable à la poursuite des activités du TMB en l'état au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Le compost issu des ordures ménagères ne pourra plus être utilisé en amendement organique pour les cultures.

Dans le projet de l'UVE, les 20 000 t actuellement accueillies sur le TMB seront accueillies à l'UVE de Taden (une dérogation de 6 mois supplémentaire pour le TMB sera à solliciter).

Le devenir du site du TMB sera étudié au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Pour accompagner le SMPRB dans son choix, le choix d'un AMO sera fait fin 2023.

#### c) Les centres de transfert

##### Centres de transfert OMR

Des travaux d'amélioration et/ou de mise en sécurité sont à prévoir sur les 4 centres de transfert OMR (barrières, cornières de fixation, barres de centrage...), pour un montant d'environ 220 000 €.

##### Centre de transfert de Saint-Aubin d'Aubigné

Pour rappel, le centre de transfert de Saint-Aubin d'Aubigné se compose de 3 quais pour les OMR et de 2 quais pour la collecte sélective. Le montant initial estimatif était 1 161 000€.

Dans le cadre de la convention de mandat, le SMPRB a remboursé Valcobreizh par suite d'appels de fonds, 1 248 692€ (dont 122 000€ de révisions de prix).

La projection estimée du montant final des travaux est de 1 350 000€, soit un montant restant à rembourser sur 2024 d'environ 100 000€.

## Centres de transfert CS

En 2024, les modalités 2023 de transfert de la CS sont maintenues, à savoir la prise en charge technique et financière par les adhérents pour SMA, CCCE, CCDOL et Dinan Agglomération.

Les centres de transfert CS de Tinténiac et de Saint-Aubin d'Aubigné, sont pris en charge par le SMPRB.

En cohérence avec les orientations de l'année 2024 et suivantes sur la tarification (intégration dans le tarif de la CS du coût de transfert CS), des rencontres avec chaque adhérent sont prévues au cours de l'année 2024 afin de définir les modalités de prises en charge du transfert de la CS à prévoir par le SMPRB : adaptation des équipements en place, construction de nouveaux équipements, convention avec les adhérents pour un transfert de charges au SMPRB...

Les dépenses portées par chacun des adhérents pour le transfert de la CS afin de les intégrer dans les dépenses à porter par le SMPRB à partir de 2025. Des adaptations sont à prévoir à CCCE, CCDOL.

SMA a sollicité le SMPRB pour étudier une évolution du transfert de la CS à la suite de la fermeture de son centre de tri, espace sur lequel SMA a un autre projet en lien avec les activités du déchet.

Ne disposant d'aucun centre de transfert, Dinan Agglomération a sollicité le SMPRB pour la construction d'un équipement pour la collecte sélective (pour rappel, Dinan Agglomération ne dispose pas de quais de transfert OMR, les bennes de collecte arrivant directement à l'UVE).

Pour ces projets qui restent à définir plus précisément, la recherche d'un terrain disponible est nécessaire. Il s'en suivra l'appel à un AMO pour la création et la construction d'un tel équipement.

Il est ainsi prudent de prévoir le plan de financement de 2 centres de transfert sur les 4 prochaines années comme suit :

	ETUDES	TRAVAUX
	2024	2025
Centre de transfert 1	Maitrise œuvre : 40 000€ Etudes obligatoires : 80 000€ Achat terrain : 10 000€	Maitrise œuvre : 75 000€ Travaux : 1 250 000€
	2026	2027
Centre de transfert 2	Maitrise œuvre : 40 000€ Etudes obligatoires : 80 000€ Achat terrain : 10 000€	Maitrise œuvre : 75 000€ Travaux : 1 250 000€

## **II. Un équilibre assuré par les participations des adhérents**

L'année 2023 n'étant pas budgétairement clôturée, il ne s'agit à ce stade que de prévisions qu'il faut prendre avec prudence.

### **1. Evolution des dépenses attendues pour 2024**

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement diminueraient de -23%. Cette baisse est principalement liée au nouveau marché d'exploitation de l'UVE qui prévoit la facturation d'un coût net des recettes de 34€/T en 2024. L'ancien marché distinguait quant à lui les dépenses et les recettes.

	BP 2023	Estimation BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
BIO DECHETS	0,00	1 200,00	1 200,00	
CENTRES DE TRANSFERT	176 550,35	408 363,70	231 813,35	131%
CHARGES DE STRUCTURES SIEGE	872 489,05	907 013,00	34 523,95	4%
COLLECTE SELECTIVE	4 037 978,58	3 859 582,91	-178 395,66	-4%
COLLECTE SELECTIVE - REPRISES MATERIAUX	1 219 620,68	1 000 000,00	-219 620,68	-18%
DECHETERIES	5 908 053,99	6 439 778,85	531 724,86	9%
DECHETERIES - REPRISES MATERIAUX	676 880,08	500 000,00	-176 880,08	-26%
DEPENSES IMPREVUES	800 000,00	0,00	-800 000,00	-100%
ECO-ORGANISME	200 000,00	100 000,00	-100 000,00	-50%
PARC AVAUGOUR	53 500,00	64 500,00	11 000,00	21%
TMB SAINT MALO	1 088 465,32	1 401 448,04	312 982,72	29%
TRANSPORT DES OMR	767 887,85	451 500,00	-316 387,85	-41%
UVE TADEN	10 557 574,76	5 208 304,34	-5 349 270,42	-51%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 359 000,66</b>	<b>20 341 690,84</b>	<b>-6 017 309,82</b>	<b>-23%</b>
AMORTISSEMENTS TMB SAINT MALO	913 288,63	1 000 000,00	86 711,37	9%
AMORTISSEMENTS SIEGE	250 000,00	250 000,00	0,00	0%
Virement à la section d'investissement	4 030 574,06	5 325 327,42	1 294 753,37	32%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 552 863,35</b>	<b>26 917 018,26</b>	<b>-4 635 845,08</b>	<b>-15%</b>

Les hypothèses posées pour 2024 sont les suivantes :

- **CHARGES DE STRUCTURES** : hausse des charges de personnel de +5%
- **COLLECTE SELECTIVE** : hausse des tonnages de +2% et des coûts des marchés en cours de +4%
- **COLLECTE SELECTIVE - REPRISES MATERIAUX** : Stabilisation par rapport aux recettes estimées pour 2023
- **DECHETERIES** : hausse des tonnages de +2%, hausse des coûts des marchés en cours de +4% et augmentation de la TGAP de +6€/T pour les TVNI
- **DECHETERIES - REPRISES MATERIAUX** : Stabilisation par rapport aux recettes estimées pour 2023
- **ECO-ORGANISME** : 100K€ de reversement des soutiens aux adhérents
- **TMB SAINT MALO** : Hausse des dépenses d'électricité (+230K€), étude de reconversion du TMB (+50K€), hausse des dépenses d'entretien et réparations des chargeuses (60K€)
- **TRANSPORT DES OMR** : Fin de la convention transport avec DA et hausse du coût des marchés en cours de +5%
- **UVE TADEN** : Intégration du nouveau contrat d'exploitation de l'UVE avec un coût de 34€/T

## 2. La structure et la gestion de la dette

La dette devrait s'établir au 31 décembre 2023 à un montant de 2,6 M€.

Année	Organisme prêteur	Capital restant dû au 31/12/2023	Taux	Index	Echéance	Equipements concernés
2019-SMA	ARKEA	583 401,00 €	0,00%	Euribor3M+0,49%	Juin 2026	TMB de Saint-Malo
2019-SMA	SFIL	481 229,16 €	2,98%	Taux fixe	Novembre 2025	TMB de Saint-Malo
2019-SMA	CRÉDIT AGRICOLE	475 627,51 €	3,53%	Taux fixe	Décembre 2026	TMB de Saint-Malo
2022-SMPRB	CRÉDIT AGRICOLE	1 080 000,00 €	1,68%	Taux fixe	Novembre 2032	Quai de transfert de Saint-Aubin-d'Aubigné
Total		2 620 257,67 €				

Deux recours à l'emprunt seront probablement nécessaires en 2025 et 2027 pour financer les futurs centres de transfert de collecte sélective (1 325 K€ par centre de transfert).

### 3. Evolution des recettes attendues pour 2024

Les recettes anticipées pour 2024 diminuent de -17% en comparaison du BP 2023, principalement sous l'effet du nouveau contrat de concession de l'UVE qui ne prévoit pas de reversement de recettes au SMPRB en 2024 contrairement à l'ancien contrat. Comme indiqué précédemment le concessionnaire facture un coût net de 34€/T au SMPRB. Par ailleurs, les recettes de reprise de matériaux diminueraient également.

	BP 2023	Estimation BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
BIO DECHETS	0,00	1 200,00	1 200,00	
CHARGES DE STRUCTURES SIEGE	22 005,00	22 000,00	-5,00	0%
COLLECTE SELECTIVE - REPRISES MATERIAUX	1 219 620,68	1 000 000,00	-219 620,68	-18%
DECHETERIES - REPRISES MATERIAUX	676 880,08	500 000,00	-176 880,08	-26%
ECO-ORGANISME	200 000,00	100 000,00	-100 000,00	-50%
PARC AVAUGOUR	2 200,00	0,00	-2 200,00	-100%
PARTICIPATIONS COLLECTE SELECTIVE	4 037 978,58	4 078 601,76	40 623,18	1%
PARTICIPATIONS DECHETERIES	5 893 326,54	6 522 236,29	628 909,74	11%
PARTICIPATIONS NOUVELLES CHARGES DE STRUC	220 780,08	238 442,23	17 662,15	8%
PARTICIPATIONS OMR-TVI-DIB	8 011 257,14	8 281 981,94	270 724,80	3%
PARTICIPATIONS TMB SAINT MALO	1 800 000,00	1 878 600,00	78 600,00	4%
REPORTS	4 752 208,96	3 375 963,47	-1 376 245,49	-29%
TMB SAINT MALO	49 778,68	43 124,83	-6 653,85	-13%
TRANSPORT DES OMR	300 000,00	0,00	-300 000,00	-100%
UVE TADEN	4 366 827,61	137 640,65	-4 229 186,96	-97%
(vide)	0,00	2 000,00	2 000,00	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 552 863,35</b>	<b>26 181 791,16</b>	<b>-5 371 072,19</b>	<b>-17%</b>

Les contrats des adhérents avec l'éco-organisme Citéo se terminent au 31 décembre 2023. Le nouveau contrat n'est pas encore disponible et les modalités d'organisation ne sont pas encore définies. Dès réception du nouveau contrat, le SMPRB fera des propositions. Signataire contrat de reprise, SMPRB devra être signataire contrat Citéo.

#### a. Tarif OMR-TVI-DIB

Jusqu'alors, les tarifs OMR, TVI, DIB, Refus TMB permettaient de financer les dépenses suivantes :

- Travaux et entretien des centres de transfert des OMR et de la CS
- Transport des OMR et des refus TMB
- Dépenses liées à l'UVE : AMO, dépenses d'exploitation, TGAP, détournements de TVI, subvention d'équipement pour le financement des travaux, ...
- Charges de structure historiques (avant transfert de compétence)

Pour 2024, le tarif permettra de financer les dépenses ci-dessus et il est proposé d'affecter les dépenses relatives aux centres de transfert de collecte sélective au tarif de collecte sélective.

Les tarifs des OMR, TVI, Refus TMB augmenteront de +2€/T en 2024 et de +1€/T en 2025, hausse uniquement liée à la hausse de la TGAP. La hausse des tarifs reste ainsi limitée grâce aux résultats reportés des années précédentes (recettes exceptionnelles d'électricité en 2022 de 6M€) et aux conditions financières favorables du nouveau contrat de concession obtenues par suite des négociations.

Les tarifs facturés aux clients augmenteront de +4%.

<b>2024</b> Tarif Refus TMB – TVI - OMR Adhérents	Tarif en €/t	TGAP en €/t	Taxe communale en €/t	TOTAL en €HT/t
Tarif UVE OMR	84,13 €	14,00 €	1,36 €	99,49 €
Tarif UVE TVI	112,63 €	14,00 €	1,36 €	127,99 €
Tarif UVE DIB	94,13 €	14,00 €	1,36 €	109,49 €
Tarif UVE refus de tri TMB	94,13 €	14,00 €	1,36 €	109,49 €
Tarif TMB	90,00 €	- €	- €	90,00 €

<b>2024</b> Tarif DIB – TVI - OMR Clients	Tarif en €/t	TGAP en €/t	Taxe communale en €/t	TOTAL en €HT/t
Tarif UVE OMR	112,63 €	14,00 €	1,25 €	127,88 €
Tarif UVE TVI	144,05 €	14,00 €	1,25 €	159,30 €
Tarif UVE DIB	102,23 €	14,00 €	1,25 €	117,48 €

### b. Tarif Collecte sélective

Jusqu'alors le tarif de collecte sélective permettait de financer les dépenses suivantes :

- Prestations de transport et de tri (y compris refus)
- Coopération avec Kerval pour le tri de la CS de SMA et CCDOL

En 2024, le tarif permettra de financer les dépenses ci-dessus ainsi que les dépenses liées aux centres de transfert de CS de Tinténiac et de St Aubin d'Aubigné.

Un tarif commun s'applique à SMA, Valcobreizh, CCDOL ; Concernant DA et CCCE, les tarifs des marchés en cours continueront de s'appliquer jusqu'à juin 2025 comme indiqué ci-dessous.

	2024											
	Janv.	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
SMA	Tarif commun											
VALCOBREIZH	Tarif commun											
CCDOL	Tarif commun											
DA	Tarifs marché actuel jusqu'à juin 2025											
CCCE	Tarifs marché actuel jusqu'à juin 2025											

Pour SMA, CCDOL et Valcobreizh, les tarifs communs ci-dessous s'appliqueront. Ils tiennent compte de l'inflation estimée à +4%, d'une hausse des tonnages de +2% et des conditions du nouveau contrat de transport-tri du SMPRB.

	2023	2024
TRANSPORT MULTIMATERIAUX €/rotation	276 €	346 €
TRAITEMENT MULTIMATERIAUX €/Tonnes entrantes	181 €	170 €
REFUS DE TRI €/Tonnes refus	167 €	165 €

Les dépenses relatives aux centres de transfert de CS seront refacturées aux adhérents à compter de 2024 sur la base d'un tarif de 13€/T.

### c. Tarifs Déchèteries

Les tarifs Déchèteries permettent de financer les dépenses liées aux prestations de location de caissons, de transport et de traitement des déchets des déchèteries.

Un tarif commun s'applique aux adhérents lorsque leur territoire est concerné par les nouveaux marchés du SMPRB. Concernant DA et CCCE, les tarifs des marchés transférés au SMPRB lors du transfert de compétence continueront de s'appliquer jusqu'à juin 2025 pour DA et jusqu'à mai 2024 pour CCCE comme indiqué ci-dessous.

2024												
Mois tonnages	Janv.	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
SMA	Tarif commun SMPRB											
VALCOBREIZH	Tarif commun SMPRB											
CCDOL	Tarif commun SMPRB											
DA	Tarifs marché en cours jusqu'à juin 2025											
DA	Tarif commun pour les marchés (gravats, plâtre, métaux, bois, DDS, déchets verts)											
CCCE	Tarifs marché en cours jusqu'à mai 2024						Tarif commun					
	Tarif commun (gravats, plâtre, métaux, bois et DDS)											

Les tarifs communs évolueront de +4% en 2024 afin de tenir compte de l'inflation.

TARIFS € HT	Location		Transport		Traitement		Déclassement en €/tonne		Transport d'urgence (surcoût au coût de rotation)
Amiante	79,04	€HT/mois	280,80	€HT/rotation	112,32	€HT/tonne	156,00	€HT/tonne	5,20 € /rotation
Gravats	79,04	€HT/mois	84,77	€HT/rotation	8,42	€HT/tonne	156,00	€HT/tonne	5,20 € /rotation
Gravats recyclables	79,04	€HT/mois	86,52	€HT/rotation	6,18	€HT/tonne	156,00	€HT/tonne	5,20 € /rotation
Incinérables	79,04	€HT/mois	130,56	€HT/rotation					
Non-Incinérables	79,04	€HT/mois	181,77	€HT/rotation	187,57	€HT/tonne	218,40	€HT/tonne	52,00 € /rotation
Polystyrène	79,04	€HT/mois	156,57	€HT/rotation					
Plâtre	79,04	€HT/mois	166,79	€HT/rotation	94,90	€HT/tonne	191,36	€HT/tonne	52,00 € /rotation
Ferrailles	79,04	€HT/mois	144,20	€HT/rotation					208,00 € /rotation
DDS					953,41	€HT/tonne			
Extincteurs					1 684,80	€HT/tonne			
Bouteilles de gaz					1 797,12	€HT/tonne			
Signaux pyro					1 508,00	€HT/tonne			
Pneus	79,04	€HT/mois			651,46	€HT/tonne			
Cartons/Papiers	79,04	€HT/mois	139,92	€HT/rotation	33,91	€HT/tonne	191,36	€HT/tonne	46,80 € /rotation
Bois A	79,04	€HT/mois	82,91	€HT/rotation	7,07	€HT/tonne	173,68	€HT/tonne	52,00 € /rotation
Bois B	79,04	€HT/mois	82,91	€HT/rotation	23,59	€HT/tonne	173,68	€HT/tonne	52,00 € /rotation
Bois AB (petit volume)	79,04	€HT/mois	82,91	€HT/rotation	39,31	€HT/tonne	173,68	€HT/tonne	52,00 € /rotation
Bois AB (gros volume)	79,04	€HT/mois	188,28	€HT/rotation	39,31	€HT/tonne	173,68	€HT/tonne	52,00 € /rotation
Déchets verts	79,04	€HT/mois			6,14	€HT/tonne	206,96	€HT/tonne	
Déchets verts non broyés (petit volume)			80,39	€HT/rotation					297,44 € € /rotation
Déchets verts non broyés (gros volume)			259,98	€HT/rotation					297,44 € € /rotation
Déchets broyés					455,97	€HT/heure	26,00	€HT/heure (broyage d'urgence)	
Déchets broyés (petit volume)			107,83	€HT/rotation					
Déchets broyés (gros volume)			194,24	€HT/rotation					

Petit volume = caisson ampliroll et remorque agri < 50m3

Gros volume = Fond mouvant et grande remorque agri > 50m3

### d. Tarif TMB

Au regard de l'évolution des dépenses du TMB, en particulier des dépenses d'électricité et des réparations des chargeuses, le tarif devrait évoluer de +3€/T en 2024. Le tarif passera alors de 90€/T à

93€/T. Des régularisations en cours d'année seront réalisées en fonction de l'écart entre les participations perçues et les charges réelles du SMPRB

	CA 2022	CA 2023 estimé	2024 estimé
ELECTRICITE	256	506	506
CHARGES DE PERSONNEL	357	303	318
DETTE	55	57	57
GNR	37	25	26
AUTRES (entretien, réparation,...)	201	299	315
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>906</b>	<b>1 190</b>	<b>1 222</b>
VENTE COMPOST	16	15	16
AUTRES	43	9	8
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
DETTE	599	611	623
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	145	47	150
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>744</b>	<b>658</b>	<b>773</b>
<b>DEPENSES NETTES TOTALES</b>	<b>1 587</b>	<b>1 824</b>	<b>1 971</b>

#### e. Tarif nouvelles charges de structure

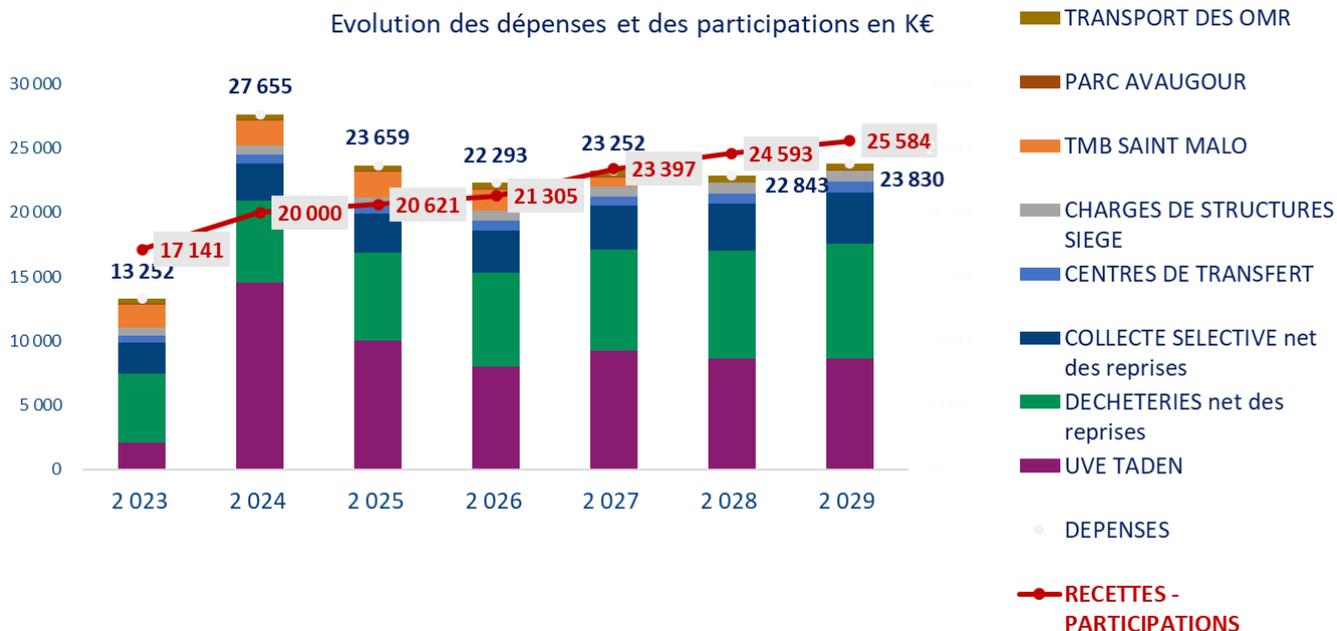
Le montant refacturé au titre des nouvelles charges de structure du SMPRB à la suite du transfert de compétence passera de 220 780 € à 238 442 € soit une augmentation de +8% liée à l'inflation et à l'évolution des dépenses de personnel.

### III. Prospective financière

Les résultats de la prospective financière font apparaitre une progression des dépenses importantes en 2024 en raison du nouveau contrat de concession et des travaux de l'UVE. Le résultat de clôture du SMPRB reste positif sur la période 2024-2029 avec une diminution sensible en 2026.

En K€	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029
<b>DEPENSES</b>	<b>9 249</b>	<b>13 252</b>	<b>27 655</b>	<b>23 659</b>	<b>22 293</b>	<b>23 252</b>	<b>22 843</b>	<b>23 830</b>
<b>RECETTES - PARTICIPATIONS</b>	<b>15 216</b>	<b>17 141</b>	<b>20 000</b>	<b>20 621</b>	<b>21 305</b>	<b>23 397</b>	<b>24 593</b>	<b>25 584</b>
<b>RESULTATS REPORTES</b>	<b>3 084</b>	<b>9 051</b>	<b>12 941</b>	<b>5 289</b>	<b>2 253</b>	<b>1 267</b>	<b>1 414</b>	<b>3 166</b>
<b>RESULTAT (fonctionnement + Investissement) y compris résultats reportés</b>	<b>9 051</b>	<b>12 941</b>	<b>5 289</b>	<b>2 253</b>	<b>1 267</b>	<b>1 414</b>	<b>3 166</b>	<b>4 922</b>

Le graphique ci-dessous met en évidence qu'en 2024 et 2025, les dépenses du SMPRB sont supérieures aux participations perçues. Le financement est assuré par les résultats des exercices antérieurs reportés en 2024 et 2025.



Les dépenses d'investissement du SMPRB correspondent à la subvention d'investissement versées au concessionnaire pour les travaux de l'UVE (18M€), aux deux centres de transfert de CS (2.6M€) et autres dépenses d'investissement du syndicat.

Ces investissements seront financés par :

- une épargne nette reste positive et supérieure à 1.4M€ sur la période 2024-2029,
- deux emprunts: 1.3M€ en 2025 et 1.3M€ en 2027,
- les résultats des années précédentes reportés.

En K€ HT	CA estimé 2023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029
<b>Soldes intermédiaires de gestion :</b>							
Recettes de gestion SIG	27 238	21 676	22 914	23 600	25 718	26 899	27 890
Dépenses de gestion SIG	-22 614	-18 705	-19 306	-20 238	-24 084	-24 686	-25 672
<b>Épargne brute</b>	<b>4 624</b>	<b>2 972</b>	<b>3 608</b>	<b>3 362</b>	<b>1 634</b>	<b>2 212</b>	<b>2 218</b>
Remboursement des emprunts	731	743	756	454	175	229	231
<b>Épargne nette</b>	<b>3 893</b>	<b>2 228</b>	<b>2 852</b>	<b>2 907</b>	<b>1 460</b>	<b>1 983</b>	<b>1 987</b>

<b>Financement des investissements :</b>							
<b>Dépenses :</b>							
Dépenses d'investissement hors dette	1 445	9 881	7 212	3 894	2 637	231	231
<b>Recettes :</b>							
Emprunts	1 080	0	1 325	0	1 325	0	0
Cessions	363	0	0	0	0	0	0
Épargne nette	3 893	2 228	2 852	2 907	1 460	1 983	1 987
Résultats reportés et réserves	9 051	12 941	5 289	2 253	1 267	1 414	3 166
<b>Résultat de clôture</b>	<b>12 941</b>	<b>5 289</b>	<b>2 253</b>	<b>1 267</b>	<b>1 414</b>	<b>3 166</b>	<b>4 922</b>

INDEX

**AMO** : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

**CCCE** : Communauté de communes Côte d’Emeraude

**CCDOL** : Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne

**CET** : contribution économique territoriale (CVAE+CFE)

**CS** : Collecte Sélective

**CT** : Centre de Transfert

**DA** : Dinan Agglomération

**DIB** : Déchets Industriels Banals

**DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement

**DOB** : Débat d’Orientation Budgétaire

**DSP** : Délégation de Service Public

**DU** : Droit d’usage

**GER** : Gros Entretien Renouvellement

**GTA** : Groupe Turbo-Alternateur

**OMr** : Ordures Ménagères Résiduelles

**PCI** : Pouvoir Calorifique Inférieur

**SIG** : Soldes intermédiaires de gestion

**SMA** : Saint Malo Agglomération

**SMICTOM** : Syndicat Mixte Intercommunale de Collecte et de Traitement des ordures Ménagères

**SMPRB** : Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TMB** : Traitement Mécano-Biologique

**TVI** : Tout-Venant Incinérable

**UVE** : Unité de Valorisation Energétique